

LE PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE EN TROIS ÉTAPES

1



JE DÉCLARE mes revenus comme d'habitude



- Je déclare toujours mes revenus (salaires, retraites, fonciers, etc.) pour que l'administration fiscale calcule le montant de mon impôt.
- Je déclare aussi mes dépenses éligibles aux crédits et réductions d'impôt (services à la personne, dons, etc.).
- Je mets à jour mes coordonnées bancaires pour gérer mes restitutions ou mes acomptes (revenus des indépendants, fonciers, etc.).

Pour en savoir plus, rendez-vous sur impots.gouv.fr

2



JE REÇOIS mon avis d'impôt



- Je connaîtrai mon taux de prélèvement à la source pour 2018 et/ou le montant de mes acomptes.

3



MON IMPÔT EST PRÉLEVÉ à la source



- Sur mes revenus ou par acomptes.

PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE

L'impôt s'adapte à votre vie

impots.gouv.fr